



Adresse : 12 Avenue du général de Gaulle 77130 Montereau Fault Yonne  
Téléphone : 09.84.22.21.39  
Gérante : Mme ELLUL Jessica  
Mail : autoecolesud77@hotmail.fr  
Numéro d'agrément préfectoral : E1407700040  
Numéro de formation professionnelle : 11770637177  
Code NAF : 8553Z  
Siret : 798 369 468 000 11

## Règlement intérieur

***L'inscription au sein de l'établissement implique l'acceptation des termes du contrat de formation et le respect du présent règlement.***

### Phase théorique (code) :

***-respecter le matériel (pas de pieds sur les chaises, ne pas écrire sur les murs, tables, chaises, ne pas utiliser le matériel vidéo sans y avoir été invité). Toute dégradation entraînera la réparation ou le remboursement par l'élève.***

***-respecter les locaux (propreté des lieux communs, ne pas manger ou boire dans la salle de code, ne pas jeter vos débris en dehors des poubelles).***

***-respecter les autres candidats et le personnel (ne pas arriver en retard ou partir avant la fin de la séance de code, avoir une hygiène corporelle correcte, ne pas utiliser d'appareils sonores types MP3 ou téléphones portables, ne pas parler pendant les séances et ne pas faire de discrimination raciale).***

### Phase pratique (conduite) :

***-Toute leçon débute et se termine au sein de l'établissement. Une leçon est d'une durée effective d'environ 55 min dont 5 min de bilan.***

***-Eteindre les téléphones portables avant chaque leçon.***

***-Respecter les horaires des leçons programmées (au-delà de 15 min de retard, l'enseignant sera libre de vaquer à ses occupations et l'heure de conduite sera considérée comme faite sauf motif légitime dûment justifié).***

***-l'oubli du livret d'apprentissage qui est obligatoire à toutes les leçons de conduite, entraînera l'annulation de l'heure de conduite et celle-ci restera due.***

***-Toute leçon non décommandée 48H à l'avance (jours ouvrables) sera considérée comme due sauf motif légitime dûment justifié.***

### Examens (théorique et pratique) :

***- L'inscription à l'examen théorique coûte 30€ et est à régler en ligne auprès des opérateurs privés chargés d'organiser cet examen (la poste, objectif code, bureau veritas, ect...).***

***Lors de cette inscription en ligne, vous choisissez le lieu et l'heure de votre passage et devrez vous y rendre par vos propres moyens.***

***-Tout candidat désirant se présenter à l'examen pratique sans avoir atteint le niveau requis et sans l'accord de ses formateurs se verra présenté à l'épreuve en question après signature d'une décharge. En cas d'échec (suite au niveau insuffisant constaté) et compte tenu du nombre très limité de places d'examens attribuées par la préfecture, l'auto-école se réserve le droit de restituer au candidat son dossier.***

**Règlement des prestations :**

***-Toute personne n'ayant pas constitué le dossier d'inscription et réglé le 1<sup>er</sup> versement n'a pas accès à la salle de code.***

***-Aucun élève ne sera présenté à l'examen pratique sans avoir intégralement réglé sa formation au moins 15 jours à l'avance.***

***-Tout candidat qui, sans motif légitime, ne se présente pas au jour et à l'heure indiquée des examens perd le montant du droit qu'il a consigné.***

***-La restitution du dossier de l'élève ne se fera qu'à la condition expresse que le solde du montant de la formation ait été versé. Pour les élèves ayant opté pour un forfait, nous vous rappelons que les forfaits constituent par définition un ensemble indivisible permettant un tarif réduit, par conséquent, toute rupture de contrat entraîne le paiement des prestations déjà consommées au tarif en vigueur lors de la prise des prestations.***

**Responsabilités et pouvoirs de l'établissement :**

***-L'établissement n'est pas responsable des objets personnels des élèves.***

***-L'établissement s'engage à contrôler la présence de l'élève mineur aux séances prévues dans le calendrier de formation et avertir immédiatement ses responsables en cas d'absence.***

***-L'établissement se réserve le droit, en cas de force majeure, d'annuler des séances de formation sans préavis.***

***-Les enfants ne sont pas autorisés à attendre leurs parents à l'accueil lorsque ces derniers sont au code ou en conduite.***

***-Les animaux ne sont pas admis au sein de l'établissement.***

***-Le non-respect du présent règlement peut entraîner l'exclusion définitive de l'élève. Il en sera de même pour toute personne violente, sous l'emprise de l'alcool, drogue, en possession d'objets dangereux ou fumant dans l'établissement ou le véhicule d'enseignement.***